

Délibération 2025-076

**Environnement – Exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères**

L'an deux mille vingt-cinq, le onze septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur sur Tarn, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 04 septembre 2025.

**Participants**

|                        |                                                                                                                                                      |
|------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Bessières              | M. Ludovic DARENGOSSE, Mme Mylène MONCERET                                                                                                           |
| Bondigoux              | M. Didier ROUX                                                                                                                                       |
| Buzet sur Tarn         | M. Patrick BONNASSIES, M. Gilles JOVIADO                                                                                                             |
| La Magdelaine sur Tarn | Mme Isabelle GAYRAUD                                                                                                                                 |
| Layrac sur Tarn        | M. Thierry ASTRUC                                                                                                                                    |
| Le Born                | M. Robert SABATIER                                                                                                                                   |
| Mirepoix sur Tarn      | Mme Sonia BLANCHARD ESSNER, M. Jean-Louis RICHARD                                                                                                    |
| Villematier            | M. Jean-Michel JILIBERT                                                                                                                              |
| Villemur sur Tarn      | Mme Corine BRINGUIER, M. Georges CHEVALLIER, Mme Florence DELTORT, M. Jean-Marc DUMOULIN, M. Jean-Michel MICHELOT, Mme Agnès PREGNO, M. Daniel REGIS |

**Conseillers ayant donné pouvoir**

M. Cédric MAUREL a donné pouvoir à M. Didier ROUX  
M. Julien ASSIE a donné pouvoir à M. Patrick BONNASSIES  
Mme Karine SAUNIER a donné pouvoir à M. Jean-Michel JILIBERT  
Mme Aurore DUQUENOY a donné pouvoir à Mme Agnès PREGNO

**Conseillers excusés**

M. Aïli HAMDANI  
M. Michel SANTOUL

**Conseillers absents**

M. Bernard BERINGUIER  
Mme Carole LAVAL  
Mme Christel RIVIERE  
Mme Ghislaine CHARLES  
Mme Katia GUERRERO  
M. Maxime ANTONY  
M. Patrice BRAGAGNOLO

**Secrétaire de séance**

Mme Agnès PREGNO

## Exposé

Conformément à l'article 1521-III alinéa 1 du Code Général des Impôts, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val'Aïgo peut, par délibération avant le 15 octobre de l'année N, accorder une exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) au titre de l'année N+1 aux locaux à usage industriel ou commercial ayant recours à un prestataire privé pour la collecte et le traitement de leurs déchets.

15 entreprises sont concernées par une demande d'exonération au titre de l'année 2026 :

- ABRISPEED- 109 rue des Artisans- ZA des Turques, 31660 Bessières
- ALDI- Rue Pierre Marchet, 31340 Villemur-sur-Tarn
- BRICOMARCHÉ- ZA Pechнауquié Nord, 31340 Villemur-sur-Tarn
- CENTRE LECLERC- 31 rue Pierre Marchet, 31340 Villemur-sur-Tarn
- ETABLISSEMENTS DELMAS- 116 rue des Artisans, 31660 Bessières
- JARDINERIE SOLIGNAC-657 route de Montauban, 31660 Bessières
- LECLERC DRIVE- 59 ZA Pechнауquié Nord, 31340 Villemur-sur-Tarn
- LIDL- 350 avenue de Montauban, 31660 Bessières
- MARCHE AUX AFFAIRES- LA GARENNE- 140 avenue des Portes de Bessières, 31660 Bessières
- MODULEM- 1606 route de Toulouse, 31340 La Magdelaine-sur-Tarn
- MR BRICOLAGE- 140 avenue des Portes de Bessières, 31660 Bessières
- SARL AGC TRENQUE- 65 route du Pont, 31340 La Magdelaine-sur-Tarn
- SARL T. ARTIBAT. SO- 20 rue de Saliège, 31340 Villemur-sur-Tarn
- SCI LNM (RIVA Yoann) - ZA Pechнауquié 3- 584 Rue Pierre Compte, 31340 Villematier
- SUPER U- 160 avenue des Portes de Bessières, 31660 Bessières

## Décision

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

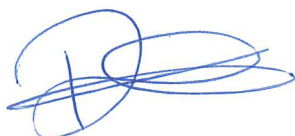
- **D'accepter** l'exonération des entreprises présentées supra, pour l'année 2026 ;
- **De mandater** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision ;
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.

## Résultats du vote

Votants – 22 | Pour – 22 | Contre – 00 | Abstention – 00

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur sur Tarn, les jours, mois et an que dessus.

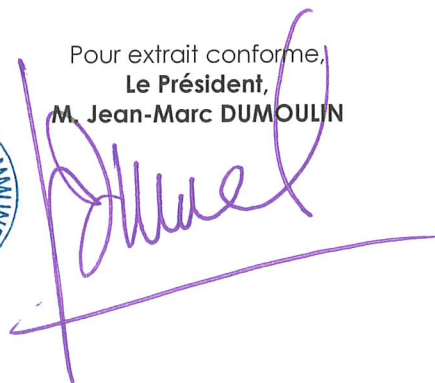
La Secrétaire de Séance,  
Mme Agnès PREGNO



Certifié exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été effectuées,  
Le **06 OCT. 2025**



Pour extrait conforme,  
Le Président,  
M. Jean-Marc DUMOULIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.